



2017/2018

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

JE DANSE DONC JE SUIS...

PHOTO

X2

## Identité de l'adhérent

NOM:.....

Prénom:.....

Date de naissance: ...../...../.....

Adresse:

.....

Code Postal: .....

Ville: .....

Téléphone:.....

Mobile:.....

Mail.....

Responsable légal pour les mineurs:

.....

**Signature de l'adhérent:**

## CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné (e), Docteur

.....

Certifie avoir examiné ce jour

.....

Né (e) : .....

Et avoir décelé aucune contre indication  
la pratique de la danse ou fitness.

Date:

Cachet et signature:

**Signature de l'adhérent:**

## TARIFS

Il est possible d'établir jusqu'à 5 chèques pour le règlement complet de votre cotisation.

Zumba enfant	130€
Cours Enfants	130€
Ado/Adultes 1h30	150€
Hip-Hop	150€
Fitness 1 cours	100€
Fitness 2 cours	160€
Fitness 3 cours	200€

Taille T-shirt	Nom à indiquer

Réductions possibles sauf Danse de Salon et Fitness:

Adhésion à 2 cours et/ou 1 membre de la famille déjà adhérent	10%
Adhésion à 3 cours et/ou 2 membre de la famille déjà adhérent	15%
Adhésion à 4 cours et/ou 3 membre de la famille déjà adhérent	30%

## DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) :.....  Autorise  Autorise pas :

l'Association de Danse de Longueau à diffuser les photos et/ou vidéos le site internet et sur le Facebook.

Date:

A:

Signature:





## VOTRE CHOIX? (cochez la ou les cases correspondantes)

Discipline	Animateur	Cours Enfants	Cours Adultes
Modern Jazz	FLORENCE	<input type="checkbox"/> 4/5 ans: samedi 10h/11h <input type="checkbox"/> 6/7 ans: samedi 11h/12h <input type="checkbox"/> 8/9ans: lundi 17h30/18h30 <input type="checkbox"/> 9/10ans: vendredi 17h30/18h30 <input type="checkbox"/> 10/11ans: mardi 17h30/18h30	<input type="checkbox"/> Adultes 1: lundi 19h30/21h <input type="checkbox"/> Adultes 2: vendredi 18h30/20h
Fitness	YOHAN		<b>BS: Body Sculpt: renfo général avec matériel</b> <input type="checkbox"/> mardi 18h30/19h30 <b>FAC: Fessiers Abdos Cuisses renfo statique ciblé</b> <input type="checkbox"/> jeudi 18h/19h <b>TBTC: Total Body Cardio Training</b> <input type="checkbox"/> jeudi 19h/20h
Zumba Kids	AURORE	<input type="checkbox"/> 5/16 ans: mercredi 17h15/18h15	
Hip-Hop	KEYS	<input type="checkbox"/> mercredi 18h15/19h15	
Atelier Chorégraphique	MANUE		<input type="checkbox"/> mardi : 19h30/21h

Art 1: L'inscription aux activités de l'association de Danse de Longueau, signifie le respect de l'organisation de celle-ci. Par conséquent, il est demandé aux adhérentes:

- de respecter les horaires des activités, les horaires indiquées signifiant le début de l'activité en tenue
- d'avoir une tenue adaptée à l'activité( ex: caleçon, t-shirt, chaussons, baskets)
- d'attacher les cheveux
- de ne pas mâcher de chewing-gum
- de ne pas fumer dans les locaux
- d'éteindre le téléphone portable et le laisser dans les vestiaires

Art 2: Les animateurs pourront être amenés à faire respecter une discipline de travail le cas échéant. Tout manquement au respect des animateurs pourront entraîner une exclusion momentanément ou définitive des cours.

Art 3: Il est demandé aux élèves de respecter les éléments personnels aux vestiaires. En aucun cas, l'association ne pourra être tenue responsable, des dégradations, pertes et vols éventuels.

Art 4: Toute personne étrangère ne pourra être acceptée dans les locaux durant le déroulement des cours parents y compris.

Art 5: En dehors des heures effectives des cours, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

**Art 6 : La participation du gala ( ou à la représentation) fait partie intégrante de l'enseignement. En cas d'impossibilité d'y participer il est demandé d'en informer le plus rapidement possible l'animateur concerné.**

Art 7 : Le règlement de la cotisation annuelle est à faire dès l'inscription. Il est toute fois possible de remettre 5 chèques, à libeller à l'ordre de l'Association Danse de Longueau.

Art 8 : Aucune cotisation versée ne pourra prétendre à un remboursement.

Art 9 : Pendant les vacances scolaire, l'Association de Danse de Longueau est fermée, excepté à titre exceptionnel, notamment pour la récupération des cours annulés.

Art 10 : Tout manquement à l'un des articles cités ci-dessus, sera susceptible d'entraîner l'exclusion immédiate d'un cours, quelle soit momentanément ou définitive sans prétendre à un remboursement.

Je certifie accepté le règlement intérieur de l'Association.

Date:

Signature: